



Évreux, le 05/04/2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'État accompagne la ruralité : plus de 13 millions d'euros en faveur des territoires eurois

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) permet de financer des projets d'investissement dans les domaines économique, environnemental, social, touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

L'enveloppe nationale consacrée à la DETR est stable en 2019 par rapport à 2018. Elle s'élève à 1,046 milliards d'euros.

La répartition de cette enveloppe nationale est opérée selon des critères objectifs (population, densité de la population dans le département, potentiel financier et potentiel fiscal).

L'enveloppe destinée aux collectivités euroises en 2019 est de 13 084 933 € contre 13 818 272 € en 2018. Ces montants tiennent compte d'une mise en réserve des autorisations d'engagement de 3,1% afin de faire face aux aléas de gestion.

A l'issue de la programmation présentée ce jour aux membres de la commission des élus, 158 projets seront financés par une subvention de l'Etat. Grâce à la mise en place par l'Etat et le Département de l'Eure d'un guichet unique de dépôt des demandes de subvention via la plateforme "démarches simplifiées", 26 projets ouvrent droit à un co-financement.

Parmi les projets retenus, 26 projets structurants contribuent à accroître l'offre de service à la population à l'instar de 8 projets de réalisations scolaires (écoles, périscolaires, restaurants scolaires) pour un montant de 3 226 743 €; 3 de construction ou d'extension de maisons de santé pluridisciplinaires pour 1 372 531 €, des projets culturels ou touristiques pour 1 268 000 € ou encore 7 projets de restauration pour la sauvegarde du patrimoine pour 1 823 251 €

Par ailleurs, 58 projets ont bénéficié d'une subvention inférieure à 10 000 €.

Dans ce cadre l'État participe, en concertation avec le Département, à la concrétisation de projets représentant 37 millions d'euros d'investissements contribuant à soutenir l'activité économique euroise.

Vous trouverez la liste des dossiers retenus sur le site internet de la préfecture :

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales-Intercommunalite/Finances/Subventions-d-investissement/Dotation-d-equipement-des-territoires-ruraux-D.E.T.R>

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr



@prefet.eure



@Prefet27



www.eure.gouv.fr